



## DOSSIER DE CANDIDATURE

à envoyer avant le mardi 3 avril 2018 :

- **soit par courrier** : LE BIEN PUBLIC (BP EVENEMENTS) Candidatures TDE 21  
7, bd Chanoine Kir - BP 21550 - 21015 DIJON Cedex
- **soit par courriel** : lbptropheentreprises@lebienpublic.fr

### Critères d'éligibilité :

---

Les critères de sélection des lauréats sont :

- Les entreprises primées ne sont pas des filiales de grands groupes nationaux et internationaux
- Les entreprises et entrepreneurs distingués ont obligatoirement leur siège en Côte-d'Or et/ou y exercent l'essentiel de leur activité.
- Dans la mesure du possible sont primées des entreprises qui n'ont pas déjà reçu de nombreux prix : on cherche plus à mettre en avant des « révélations » que des « valeurs sûres et confirmées »
- Les lauréats sont des patrons (actionnaires majoritaires/propriétaires de leur entreprise) ou des dirigeants salariés.
- Le jury s'interdit de décerner un Trophée conjointement à deux lauréats qui seraient arrivés ex-aequo.
- Pour le trophée de l'international, 30% minimum du chiffre d'affaires doit être réalisé à l'international et/ou l'entreprise doit mener une démarche exemplaire de développement d'activités en export
- Pour les trophées « innovation économique » et « meilleur espoir », les entreprises peuvent concourir dès leur première année d'existence.
- Une entreprise ne peut pas être lauréate deux années consécutives.

### Le jury :

---

- Pour procéder à la désignation des lauréats 2018 des Trophées des Entreprises de Côte-d'Or, le jury se réunit dans les locaux du Bien Public (Les membres du jury s'engagent à ne divulguer aucune information concernant les délibérations, ni le nom des lauréats, avant la cérémonie).
- Les lauréats sont désignées lors de la réunion du jury, qui se compose de :
  - Frank Mauerhan, Directeur départemental du BP (Président du jury)
  - Un représentant par partenaire
- Le jury se déclare libre, indépendant et souverain.
- Les lauréats sont désignés à la majorité des membres présents du jury.

## Liste des trophées :

---

- **Trophée de l'innovation économique** : entreprise qui peut aussi bien être primée pour une innovation dans la gestion de l'entreprise, que pour un produit innovant.
- **Trophée de l'innovation numérique** : entreprise qui aura fait du numérique un élément important de son process de production ou de son développement.
- **Trophée « made in Côte-d'Or »** : entreprise dont l'essentiel de la production et des effectifs sont implantés en Côte-d'Or et dont l'activité valorise l'image du département.
- **Trophée de l'environnement** : entreprise qui a une activité dans l'environnement, le développement durable, etc.
- **Trophée de la transmission d'entreprise** : transmission familiale ou à un employé.
- **Trophée de l'international** : entreprise qui réalise plus de 30% de son chiffre d'affaires à l'international, que ce soit à l'export ou grâce à ses filiales et/ou qui mène une démarche exemplaire pour le développement de ses activités export.
- **Trophée de la TPE de l'année** : entreprise de 0 à 20 salariés qui a augmenté, au fur et à mesure des années, nombre de salariés et chiffre d'affaires en croissance.
- **Trophée de l'économie sociale et solidaire** : entreprise qui œuvre dans l'un des secteurs de l'économie sociale et solidaire (associations, coopératives, mutuelles, fondations), dans le domaine de l'insertion par l'activité économique ou dans le secteur du travail protégé.
- **Trophée du meilleur espoir** : chef d'entreprise, jeune créateur ou repreneur d'entreprise (moins de 35 ans).
- **Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année** : femme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).
- **Trophée de l'homme chef d'entreprise de l'année** : homme qui a prouvé son efficacité et ses compétences dans l'entreprise, qui a fait progresser son entreprise par rapport au chiffre d'affaires, mais pas seulement (exemple: salaires maintenus ou augmentés, emplois gardés malgré la crise dans le secteur...).

## VOTRE CANDIDATURE

**Indiquez le(s) trophée(s) pour le(s)quel(s) vous vous portez candidat :**

*NB : le jury se réserve le droit de proposer toute évolution des catégories et tout rattachement d'un dossier à une autre catégorie que celle du dépôt de candidature*

- Trophée de l'innovation économique
- Trophée de l'innovation numérique
- Trophée « made in Côte-d'Or »
- Trophée de l'environnement
- Trophée de la transmission d'entreprise
- Trophée de l'international
- Trophée de la TPE de l'année
- Trophée de l'économie sociale et solidaire
- Trophée du meilleur espoir
- Trophée de la femme chef d'entreprise de l'année
- Trophée de l'homme chef d'entreprise de l'année

|  |
|--|
| <b>NOM DE L'ENTREPRISE :</b><br><b>DATE DE CREATION :</b><br><b>STATUT JURIDIQUE :</b> |
|--|

**PRENOM et NOM :**

**TITRE :**

**ADRESSE :**

 :

**EMAIL** .....@.....

|                         | 2016 | 2017 | 2018 |
|-------------------------|------|------|------|
| <b>EFFECTIF</b>         |      |      |      |
| <b>CA</b>               |      |      |      |
| <b>CA INTERNATIONAL</b> |      |      |      |

**Suite de votre dossier de candidature** ➡

**LES RAISONS DE VOTRE CANDIDATURE** (*Expliquez en quelques lignes les raisons pour lesquelles votre entreprise pourrait être lauréate du Trophée souhaité.*)

**DEFINITION DU PROJET :**

**ORIGINALITE DU PROJET :**

**FINANCEMENT DU PROJET :**

Vous pouvez compléter ce dossier avec tout élément d'information qui vous paraît pertinent.